

Chargé(e) de mission lutte contre l'habitat indigne et santé



Synthèse de l'offre

Employeur :	MONTATAIRE Place auguste genie - bp 50209 60160Montataire cedex
Grade :	Attaché
Référence :	O060201000139629
Date de dépôt de l'offre :	23/02/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - vacance d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	24/04/2021
Service d'affectation :	Pôle social

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Place auguste genie - bp 50209 60160 Montataire cedex
--------------------------	--

Détails de l'offre

Grade(s) :	Attaché
Famille de métier :	Inclusion sociale > Travail social et développement social
Métier(s) :	Travailleur ou travailleuse social

Descriptif de l'emploi :

Située dans l'agglomération de Creil, Montataire est une ville de 13 419 habitants dont le niveau des services rendus à la population et l'organisation interne correspondent à une ville de plus de 20 000 habitants. Commune dynamique, engagée dans une politique sociale diversifiée (logement, santé, insertion, personnes âgées,...). Le Pôle Social développe une politique active de soutien sociale favorisant l'autonomie au plus près des besoins de la population.

Profil demandé :

BAC + 4 de formation dans le domaine de l'habitat, l'hygiène ou la santé.

Possède une capacité relationnelle, d'écoute, d'adaptabilité, une bonne connaissance des secteurs, sociaux, associatifs et politique

de la ville.

Connaissances juridiques sur les pouvoirs de police du Maire et leur mise en application.

Mission :

1°) Pilote et coordonne la lutte contre l'habitat indigne.

2°) Met en place les orientations politiques en matière de santé auprès de la population.

Contact et informations complémentaires : Tél. : 03 44 64 45 83

Téléphone collectivité : 03 44 64 44 44

Adresse e-mail : drh@mairie-montataire.fr

Lien de publication : <http://www.mairie-montataire.fr/>

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.